48e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 41 8 OCTOBRE 1931

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. L'avènement de Richelieu ; — le plan de gouvernement ; — l'affaire de la Valteline. — II. Le mariage d'Henriette de France. — III. La paix de Monçon et ses conséquences en Angleterre. — IV. La conspiration de Chalais. — V. La passion de Buckingham. Son expédition à l'île de Ré. — VI. L'Eglise et l'Etat sous le Second Empire.

I

Nos précédentes Causeries ont été consacrées à des questions d'actualité. Celle-ci retournera au passé et résumera des articles historiques. C'est l'un des traits de notre époque que les deux grands genres littéraires qui ont la préférence du public soient le roman et l'histoire. Le roman plaît à nos contemporains par les récits dont il flatte leur imagination, et par les traits de mœurs dont il satisfait leur curiosité, parfois malsaine. L'histoire participe à la faveur du roman, — sans obtenir à beaucoup près la même audience du public, parce qu'elle n'est, le plus souvent, qu'un roman moins captivant et moins bien arrangé. L'un et l'autre ont l'avantage de nous abstraire d'un présent trop souvent maussade ou obscur et de nous procurer ainsi un alibi agréable. « Lecture, disait Gratry, paresse déguisée. » On lit pour se reposer, on lit pour se distraire, on lit même parfois pour s'instruire. Et ce n'est que dans ce dernier cas, — lecture studieuse, faite la plume à la main, — que le mot de Gratry perd de sa justesse.

Parmi nos meilleurs historiens actuels, au tout premier rang, il convient de compter M. Gabriel Hanotaux, dont les nombreux travaux sont connus de tous. Il avait publié autrefois une étude sur les premières années de Richelieu. Cette étude n'avait pas été continuée. D'autres travaux plus pressants avaient retenu l'attention de l'écrivain. Dans son n° du 1er juillet dernier, la *Revue des Deux Mondes* a repris l'histoire du glorieux ministre de Louis XIII, en faisant précéder les pages qu'elle y consacre de cet avertissement plein de promesses : « L'*Histoire du Cardinal de Richelieu* par M. Gabriel Hanotaux, interrompue il y a de nombreuses années, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'auteur, est reprise et continuée. Le duc de la Force, dont on connaît les beaux travaux sur l'époque de Louis XIII, a bien voulu se charger de poursuivre le travail, en collaboration avec M. Hanotaux, et de le mener à bonne fin. Nous donnons ici la première partie de l'œuvre nouvelle. »

De fait, dans les trois nos des 1er et 15 juillet et du 1er août, se trouve un attachant récit des circonstances qui ont marqué l'avènement de Richelieu au ministère. L'ensemble porte ce titre : « Richelieu premier ministre. » Les sous-titres sont les suivants : « Le mariage d'Angleterre, — Henriette de France à Londres, — La Folie de Buckingham. » C'est aussi du roman et du meilleur. Les aperçus psychologiques y abondent. L'intérêt est passionnant. Seulement, tout cela est du réel, tout cela a été vécu, et le dénouement est connu. Pour les gens frivoles, c'est pour cela que le roman est préférable. Pour nous, qui sommes sérieux, l'histoire est vraiment l'école de la vie.

Voyons donc Richelieu à l'œuvre. Il se dégage de sa vie plus d'une leçon et de plus d'une sorte.

Il arrive au pouvoir le 19 avril 1624. C'est La Vieuville qui l'a fait nommer. Il l'en récompense en n'épargnant « aucun effort pour se consolider au pouvoir, ruiner dans l'opinion son chef d'un jour, le renverser et s'établir en son lieu et place. » Il a en effet une très haute idée de ses propres aptitudes. Il est de ces hommes dont le patriotisme coïncide, dans toute son étendue, avec une ambition tellement ancrée qu'elle n'est presque plus sentie. Il a la vocation et l'étoffe de premier ministre. Il veut à tout prix confirmer, chez le Roi et devant le public, l'idée de sa valeur. Parvenu aux honneurs par la protection de la Reine-mère, il saura utiliser la faveur de Marie de Médicis, tout en s'assurant définitivement celle de Louis XIII. Il aura l'œil sur ses adversaires irrités de son avènement, et même sur ses amis, déjà inquiets de sa rapide ascension.

Son premier soin est de s'assurer un collaborateur qui sera pour lui un confident, un conseiller, un appui. Son choix est fixé d'avance. Il a déjà su apprécier la valeur hors de pair de ce mystérieux Père Joseph, qui va jouer dans sa vie d'homme d'Etat un rôle de premier plan. Il a pourtant autour de lui des hommes capables, qu'il peut considérer comme tout dévoués : Schomberg, La Ville-aux-Clercs, le chancelier d'Aligre, Marillac, et en général les hommes de l'entourage de la Reine-mère. Il a aussi ce Fancan, qui a été son principal instrument quand il s'agissait de discréditer dans l'opinion des ministres incapables

tels que de Luynes ou Sillery. Il ne veut pourtant que le Père Joseph. Il lui écrit ces paroles étonnantes : « Vous êtes le principal agent dont Dieu s'est servi pour me conduire aux honneurs où je me suis élevé... Je vous prie d'avancer votre voyage et de venir au plus tôt partager le maniement des affaires. Il y en a des pressantes que je ne veux confier à personne ni résoudre sans votre avis. »

C'est que ce Capucin n'a pas seulement une influence considérable auprès de la Reine-mère, il connaît l'Europe, il connaît Rome. « Il est secret, secrétissime. Avec lui, on peut parler à cœur ouvert, envisager les choses, non pas politiquement, mais franchement comme elles sont. »

Le Cardinal a besoin d'un tel homme. Avec lui, il peut penser tout haut, et il lui sera plus aisé de voir clair dans ses propres pensées. Il a un plan bien arrêté. Mais il s'agit de l'appliquer dans le détail, et c'est là que commencent les difficultés. Ce plan, il nous l'a fait connaître dans son *Testament Politique* : « Lorsque Votre Majesté se résolut à me donner l'entrée de ses conseils et grande part dans sa confiance... je lui promis d'occuper toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait de me donner, pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands et relever son nom dans les puissances étrangères au point où il devait être. »

On peut être certain que dans ce programme, qui fut accompli à la lettre, c'est le troisième point qui fut le plus important. Les deux autres n'en étaient que la condition. L'une des faiblesses du royaume venait du péril huguenot ; une autre, de l'indépendance des seigneurs. L'idéal de Richelieu, c'est une France fortement unifiée à l'intérieur et universellement respectée à l'extérieur. Et à ses yeux, il ne s'agit pas tant pour la France de prestige au dehors que de sécurité. C'est qu'il existe alors en Europe une puissance dont les visées menacent la tranquillité de ses voisines. Cette puissance, c'est l'Espagne. « On ne peut douter, écrivait alors Richelieu, que les Espagnols n'aspirent à la domination universelle et que jusqu'à présent, les seuls obstacles qu'ils ont rencontrés sont la séparation de leurs Etats et la faute d'hommes. » Richelieu voit fort bien dès lors le danger qu'il y aurait à laisser les Espagnols pénétrer dans ces passages montagneux de la Valteline, vers lesquels déjà ils s'engagent et qui leur permettraient à la fois de recruter des soldats en Suisse et de relier leurs possessions d'Italie à la Franche-Comté et à la Belgique. La crainte d'une « monarchie universelle, » l'éternelle hantise de la France, détermine, dès l'abord, la position prise par le nouveau ministre contre une puissance européenne si dangereuse à la liberté du monde.

Pratiquement donc, la politique du Cardinal sera anti-espagnole. Et l'action suivra de près l'idée. Des troupes sont immédiatement massées à la frontière. Le marquis de Cœuvres reçoit l'ordre d'occuper, au premier signal, les défilés de la Valteline. Les choses s'exécutent comme le ministre l'a voulu. Les défilés sont pris. Unis aux forces du duc de Savoie, Lesdiguières assiège Gênes, dont on attend à bref délai la reddition. Dès le milieu de 1626, Richelieu peut écrire au Roi : « Si Dieu me fait la grâce de vivre six mois, comme je l'espère, et davantage, je mourrai content, voyant l'orgueil de l'Espagne abattu, vos alliés maintenus, les huguenots domptés, toutes factions dissipées, la paix établie dans le Royaume... »

Il exagère un peu. L'Espagne est toujours debout. A l'intérieur, les protestants relèvent la tête et vont lui causer de très gros embarras. Mais le plan est en bonne voie. Sa politique se déroule avec une remarquable continuité, en même temps qu'avec une souplesse et une prudence admirables. Les difficultés abondent ; elles effraieraient un autre que lui. Comment concilier sa politique anglophile avec la lutte contre les protestants de France ? Comment poursuivre sa lutte contre l'Espagne et le péril huguenot à l'intérieur, et tout en recherchant au dehors l'alliance de la Bavière alliée à l'Empire ? Rien ne le déconcerte pourtant et il s'attache à résoudre les antinomies apparentes de sa politique avec une merveilleuse dextérité.

L'alliance avec l'Angleterre lui semble indispensable. Mais en Angleterre il tient à être à la fois le protecteur des catholiques et l'ami des protestants. « Il fera entrer les relations avec l'Angleterre dans sa politique d'ensemble, de façon à combiner le tout en un système solidement agencé et bien emboîté. »

II

Nous sommes à la fin de mai 1624. Richelieu est premier ministre depuis un mois. Le mariage d'Angleterre est réalisé depuis une semaine : Henriette-Marie de France, troisième fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, est reine d'Angleterre. Le jeune roi Charles Ier vient de succéder à son père, le dogmatique et pédant Jacques Ier. De la nouvelle épousée, le comte de Holland avait pu écrire, l'année précédente : « Sa taille est au-dessous de la moyenne de son âge, mais son esprit est infiniment au-dessus ; c'est la plus charmante créature de son pays. » Le duc de Buckingham était venu la chercher à Paris, après le mariage accompli par procuration, afin de la conduire à Londres, et il étonnait Paris des « vingt-sept habits qu'il avait apportés,... vingt-sept habits complets, dont le plus riche était de velours blanc garni de diamants et valait, dit on, 80.000 livres sterling. »

Ce mariage d'une princesse de France avec le nouveau roi d'Angleterre équivalait à une alliance contre l'Espagne, car Charles Stuart avait d'abord tenté une alliance matrimoniale avec l'Espagne, et après les plus extravagantes aventures, après un voyage à Madrid en compagnie de l'écervelé

Buckingham, il avait dû renoncer à cette alliance, à son grand dépit personnel et à la grande joie de toute l'Angleterre.

Richelieu avait su faire accepter de Louis XIII l'idée d'un rapprochement avec ce pays. Son raisonnement, aussi rigoureux et précis qu'un traité philosophique de Descartes, était que l'Angleterre unie à l'Espagne achève l'encerclement de la France, tandis que l'Angleterre unie à la France d'une part prive les protestants français d'un secours qui les rend forts, et d'autre part menace l'Espagne à la fois dans ses possessions des Pays Bas et dans ses colonies.

Sans doute il avait fallu obtenir l'assentiment du pape et solliciter une dispense de religion mixte. Mais Urbain VIII ne pouvait refuser à la France ce qu'il avait été question si récemment d'accorder à l'Espagne. Il ne pouvait voir d'un mauvais œil un projet qui avait pour but final de diminuer la pression espagnole en Italie. Depuis les fâcheuses expériences des Hohenstauffen, renouvelées lors du sac de Rome, en 1527, la papauté ne redoutait rien plus que l'hégémonie ou la prépondérance excessive d'une puissance, même catholique, en Europe. Nul n'était plus intéressé que le pape au maintien de l'équilibre européen. Il y avait donc une harmonie préétablie entre la politique traditionnelle de la France et celle du Saint-Siège. Lorsqu'il parlait des défilés des Alpes, Richelieu disait avec une clairvoyance admirable : « Par ces passages, nous empêcherions que l'Italie fût inondée du déluge d'hommes qu'ils (les Espagnols) y feraient descendre, et en France même, de leurs Etats de Flandre et d'Allemagne, et qu'ils ne fermassent les portes de l'Italie à tout secours, *contraignant ainsi le Pape d'être leur chapelain* et faisant plier le col à tous les autres potentats de l'Italie sous le joug de leur servitude. »

Urbain VIII était trop fin pour ne pas apercevoir tout cela, lui aussi. Et le Père de Bérulle, ce doux mystique dont Richelieu avait fait son ambassadeur, était chargé de le lui rappeler discrètement. Il avait aussi fait miroiter devant le pape les avantages qu'une reine catholique apporterait à la cause du catholicisme persécuté en Angleterre, et il n'avait pas manqué de faire un rapprochement entre la jeune Henriette et l'antique Berthe, fille de Caribert, qui avait, mille ans auparavant, épousé et converti le roi de Kent, Ethelbert. La cour de Rome avait cédé. Un légat avait apporté la dispense désirée, tout en protestant contre l'occupation des forts de la Valteline par les troupes françaises. Le mariage avait donc été conclu aux conditions suivantes : « Huit cent mille écus de dot, la liberté de conscience pour les catholiques anglais, pour la reine elle-même et pour sa maison, la liberté de pratiquer la religion catholique, les enfants pouvant, jusqu'à douze ans, rester dans la religion de leur mère. »

Ce mariage avait été le premier triomphe de la diplomatie de Richelieu.

Mais on n'est jamais seul, en diplomatie. Il faut toujours compter avec un ou plusieurs partenaires. Dans l'affaire du mariage d'Angleterre, si le cardinal avait son plan, Georges de Buckingham avait aussi le sien. L'Angleterre gardait une terrible rancune contre l'Espagne. Cela remontait à l'*Invincible Armada* et même plus haut. Le mariage espagnol manqué avait ajouté des blessures d'amour-propre aux rivalités de religion et d'intérêt commercial. La dureté de l'empereur Ferdinand II contre l'électeur-palatin, beau-frère du roi d'Angleterre, vaincu à la Montagne-Blanche et privé de ses Etats, faisait joindre, en Angleterre, le nom de l'Autriche à celui de l'Espagne. Buckingham avait donc calculé qu'en demandant la main d'une princesse française, son souverain gagnerait l'alliance offensive de la France contre les ennemis de son pays et que ce succès diplomatique lui réconcilierait l'opinion anglaise. Mais Richelieu n'entend pas faire les affaires d'un pays protestant. « Sa politique étant toute d'équilibre européen, il n'aidera le Palatin à recouvrer le Palatinat qu'en vue d'affaiblir la maison d'Autriche ; jamais il ne promettra de ne pas signer la paix avec l'Espagne. En vain, Buckingham propose, au lieu d'une ligue, une sorte d'entente cordiale qui terminerait à la fois toutes les affaires pendantes, celle de la Valteline, celle de Gênes et celle du Palatinat ; Richelieu répond que « les noms ne changent point la nature des choses. » Il veut ménager en Allemagne les princes protestants, mais sans se mettre à dos l'Empereur et les princes catholiques. Quant à Mansfeld, on lui accorde les subsides goutte à goutte ; on ne veut pas le perdre, mais on ne veut pas le suivre, résolu que l'on est à ne rien risquer pour le Palatinat. »

La politique du ministre français est donc tout entière en nuances apparemment contradictoires. Elle imite ainsi le jeu même de la vie. Buckingham insiste, promet de grands déploiements de forces contre l'Espagne. Richelieu reste froid : « C'est aux Anglais de voir, dit-il, si le bien de leurs affaires exige un tel effort. » Buckingham, jouant de la menace, avait parlé de traiter avec l'Espagne; Richelieu feint d'approuver la chose. Il conseille à Buckingham de rétablir le Palatin par un bon traité et promet même l'appui de la France pour cela.

Son idée de fond, il l'expose au Conseil royal avec sa netteté habituelle. Il déclare, en présence du roi, que trois choses lui paraissent nécessaires pour le bien de la France : le maintien de l'entente avec les Anglais, — une guerre anglo-espagnole, — la liberté de faire la paix avec l'Espagne en Italie. Le Roi pourra assister sous main l'Angleterre dans sa lutte contre l'Empereur ; il pourra continuer les subsides à Mansfeld et entretenir l'armée danoise en Allemagne; mais il ne devra rien faire de plus ni s'engager dans une alliance qui risquerait de l'entraîner à une rupture avec l'Espagne avant l'heure marquée par les intérêts de la France. Louis XIII, que l'on a représenté

parfois comme un roi inintelligent, avait assez de pénétration pour comprendre son ministre et l'appuyer de toute son autorité ; et c'est là un mérite dont l'histoire doit tenir compte. Il se rangea à l'avis de Richelieu. On répondit à Buckingham que l'Angleterre pourrait compter sur les subsides promis, mais qu'elle aurait à faire elle-même le grand effort militaire nécessaire pour la reprise du Palatinat, et qu'elle devrait s'engager à ne rien faire en Allemagne sans l'approbation du roi de France. Ainsi la politique française se réservait partout le dernier mot.

De fait, le 2 juin 1625, Buckingham quittait Paris, emmenant la fille d'Henri IV et emportant la réponse de Richelieu.

On chuchotait aussi qu'il emportait les bonnes grâces de la reine régnante et qu'entre Anne d'Autriche et lui s'étaient échangées des familiarités que le roi et le cardinal avaient vues de fort mauvais œil. La vérité était que la Reine avait accueilli avec trop de facilité et de plaisir certaines politesses du bel Anglais, sans y voir de mal, et qu'elle avait encouragé, sans le savoir, les audaces du duc. Celui ci crut pouvoir saisir une occasion favorable, à Amiens, pour pousser plus avant ses avantages. Que se passa-t-il entre lui et la Reine? On ne sait. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne restèrent que quelques secondes seuls, que la Reine poussa un cri et qu'à son appel son écuyer accourut. Buckingham fut arrêté par lui ; mais, dans l'ombre et parmi la foule des dames et des seigneurs accourus aussitôt, il réussit à s'évader « à l'anglaise. » L'histoire du jardin fit beaucoup parler, naturellement. Les Mémoires du temps sont pleins de détails à ce sujet. « L'histoire cherche à démêler la vérité ; on n'a jamais pu dire ce qu'avait osé ce soir là Buckingham. L'honneur d'Anne d'Autriche demeura sauf ; telle est du moins l'opinion de M^me^ de Motteville. » Dès le lendemain, le cortège quittait Amiens. Buckingham trouva moyen de rejoindre le carrosse d'Anne d'Autriche, et ses larmes exprimèrent des regrets qui semblent avoir touché le cœur de la Reine.

De Boulogne, il revint à Amiens, sous prétexte qu'il avait reçu des dépêches du Roi son maître, et il obtint deux nouvelles audiences d'Anne d'Autriche, où la présence d'une assistance nombreuse ne l'empêcha point de manifester des sentiments que l'on jugea communément excessifs. Toutes ces extravagances, rapportées au roi, excitèrent assez sa jalousie pour qu'il disgrâciat, du moins pour un temps, les principaux « domestiques » de sa femme, et il fallut que la reine-mère se portât garante de la parfaite correction d'Anne. Cette ridicule histoire pesa désormais sur les rapports de la France avec l'Angleterre. « Le désir passionné que manifestait le duc de revenir en France, la ferme volonté du Roi de l'en empêcher à tout prix, la jalousie que ressentait le cardinal, gardien vigilant et quelque peu ombrageux de la vertu de la Reine, — autant de sentiments difficiles à nier, — contribuaient sans doute à l'inefficacité de l'Alliance dont Richelieu était si fier. » Il n'y a pas lieu toutefois d'ajouter grande créance aux légendes dont La Rochefoucauld s'est fait le complaisant écho et que l'imagination trop accueillante d'Alexandre Dumas a ensuite popularisées.

Le 22 juin 1625, l'état de la mer permettait enfin à la jeune reine de tenter la traversée. En trois heures, elle arrivait à Douvres, où elle couchait au château, dans un appartement assez triste, et le lendemain matin se trouvait face à face avec son mari. Le premier contact fut assez curieux. La reine était à table. Le roi n'avait pas voulu qu'on la dérangeât. Mais elle avait entendu :

« Vive et légère, la petite Reine descendit l'escalier en courant. Un homme était en bas des marches, « grand, mal habillé, encore plus mal accompagné, la mine triste », son époux. Elle se jette à ses genoux ; il la saisit dans ses bras et la couvre de baisers. A peine dégagée de son étreinte, elle se met à réciter le petit discours qu'on lui avait appris : « Sire, je viens en ce pays de votre Majesté pour être usée et commandée de vous... » Elle n'en put dire plus long et fondit en larmes. Charles s'efforce de la consoler, assure que ce n'est pas un maître, mais un serviteur qu'elle trouvera en lui. Cependant, il examinait des pieds à la tête cette enfant qui lui venait à l'épaule. Alors elle comprit. Les ambassadeurs avaient exagéré sa petitesse. Le Roi la jugeait plus haute qu'il n'avait pensé, il cherchait des yeux les patins qui sûrement la haussaient... « Sire, dit Henriette, triomphante et gaie, je m'appuie sur mes pieds et l'art n'y est pour rien ; c'est bien là ma taille, ni plus grande, ni plus petite. »

Elle commençait admirablement à jouer le rôle que Richelieu lui avait fait préciser, par une belle lettre de la reine-mère, rédigée par Bérulle. « Bien différent de Napoléon I^er^ qui, dictant ses devoirs à son frère Louis promu roi de Hollande, avait adopté cet ordre singulier : « d'abord les devoirs envers l'Empereur, ensuite les devoirs envers la France, enfin les devoirs envers la Hollande, » le porte-parole de Richelieu avait commencé par ce qu'Henriette devait à son mari ; mais, très habilement, il en était arrivé à ce qui intéressait le plus le cardinal : « Votre qualité de Reine, expliquait-il, vous lie à l'Angleterre et, partant, vous devez désormais en considérer les intérêts ; et, parce qu'un des principaux est d'être unie inséparablement avec ce Royaume, à qui telle union importe également, vous êtes obligée de vous rendre le lien et le ciment de ces deux Couronnes. »

C'était fort net. Et il y avait de quoi enthousiasmer un cœur de bonne Française devenue bonne Anglaise. Richelieu regardait en effet Henriette comme une sorte d'ambassadeur intime et constamment présent, d'une influence autrement puissante que tous les représentants ordinaires.

Sa politique se résumait en quelques mots : obtenir du roi d'Angleterre la tolérance pour les catholiques, comme le roi de France l'exerçait à l'égard des protestants soumis, tout en réservant

sa liberté d'action à l'égard des agités et des rebelles.

III

Ces agités et ces rebelles étaient précisément à l'œuvre à cette date même, et c'était l'un des gros ennuis de Richelieu. Il s'agissait d'empêcher à tout prix les huguenots de France de profiter du secours de l'Angleterre et même de se servir adroitement, pour écraser la révolte protestante, des vaisseaux promis par l'Angleterre.

Le plus redoutable des seigneurs protestants était le duc de Soubise, à qui le Roi avait déjà pardonné maintes incartades et qui, comme le chien de l'Ecriture, revenait sans cesse à son « vomissement. » Soubise était le frère du duc de Rohan, gouverneur du Languedoc. Rohan avait pour épouse Marguerite de Béthune-Sully, fille du ministre d'Henri IV, dont Tallemant des Réaux assure qu'elle eût été une femme fort raisonnable « en un pays où l'adultère eût été permis, » et qui se vantait de ne s'être jamais donnée qu'à d'« honnêtes gens » et de n'en avoir jamais eu « qu'un à la fois. » Rohan et sa femme étaient du reste complètement dévoués, comme Soubise, à la cause protestante. Rohan avait tenté de soulever le midi, tandis que Soubise s'était emparé du port du Blavet et de plusieurs vaisseaux du Roi. Il avait même osé s'attaquer à la ville de Bordeaux, mal gardée par son gouverneur, le duc d'Epernon. Repoussé sur ce point, il n'avait pas craint de livrer bataille à la flotte royale. Il avait fallu, tout en négociant, organiser contre lui une flotte nouvelle ; les vaisseaux anglais y avaient contribué. Le 14 septembre 1625, Montmorency, grand amiral de France, avait écrasé la flottille protestante, dans une rade de l'île de Ré. Ce succès était suffisant pour obliger les protestants à se tenir en paix pendant quelque temps. Richelieu s'en contenta et profita de l'occasion pour conclure la paix avec l'Espagne.

Cette puissance était formidablement épuisée ; elle soupirait après la paix. En bloquant Gênes, Richelieu avait fermé les portes de la banque où l'Espagne, toujours confiante dans ses galions chargés d'or, allait puiser les moyens de financer ses opérations militaires et diplomatiques, en faisant escompter à l'avance les trésors que devait lui envoyer l'Amérique. En vain le légat du pape, lorsqu'il était venu apporter à Paris la dispense nécessaire pour le mariage d'Henriette de France, avait-il essayé de s'entremettre en faveur des Espagnols. Richelieu avait tenu bon contre ses réclamations. Il avait conseillé au roi de réunir une assemblée de notables, dont le gallicanisme connu devait faire merveille contre les prétentions de Rome. Devant cette assemblée, Richelieu avait prononcé une de « ces belles harangues où l'on trouve des arguments qui sont des faits et des avis qui sont des ordres. »

Déçus dans leur attente, les Espagnols avaient donc conclu la paix au début de 1626, par le traité de Monçon, — une petite ville d'Aragon, — et Richelieu y avait obtenu tous les avantages qu'il désirait : le couloir de la Valteline serait fermé aux Espagnols, — les forts espagnols démolis, — les Grisons ne garderaient de leur suzeraineté sur les Valtelins que le droit de lever dans le pays un tribut annuel de 25.000 écus, — enfin la religion catholique serait seule pratiquée en Valteline.

C'était un beau succès pour la diplomatie française. Mais il eut sa contre-partie. Richelieu avait tout réglé en tête à tête avec l'Espagne. Pour aller plus vite et assurer le secret de ses démarches, il avait négligé de consulter les alliés de la France, se réservant de leur envoyer une ambassade extraordinaire pour les informer de l'événement quand il serait définitif. L'Angleterre, Venise, les Grisons, la Savoie poussèrent les hauts cris. Le duc de Savoie, qui attendait beaucoup du conflit franco-espagnol et qui nous aidait à assiéger Gênes, cria plus fort que tous les autres. Il parlait de la « prodigieuse trahison » du gouvernement français. Richelieu, pour le calmer, fit miroiter à ses yeux le titre de roi et promit de le demander pour lui à Rome. Ce titre envié devait se faire attendre encore bien près d'un siècle, — jusqu'en 1720.

Après le duc de Savoie, les Anglais furent les plus mécontents. Et il fut moins facile de les apaiser ! Ils avaient sollicité l'alliance française par dépit et rivalité contre l'Espagne. Si la France traitait avec elle, que devenait l'alliance et à quoi servait-elle ? Buckingham eut l'impression d'avoir été joué. Il était, du reste, bien incapable de lire dans le jeu subtil et compliqué du grand cardinal.

Ainsi que l'a fort bien dit l'historien catholique anglais Hilaire Belloc, qui a publié en 1930 un *Richelieu* tout à fait remarquable et où il y a beaucoup à prendre, c'est-à-dire à apprendre, « Richelieu s'était servi du mariage anglais pour se fortifier contre l'Espagne. Il avait usé de la promesse de tolérance pour les catholiques en Angleterre, pour prévenir l'action directe de l'Espagne. Il utilisait la faible chance d'un progrès catholique en Angleterre, par le mariage, afin d'annuler le ressentiment de la papauté contre l'homme qui avait occupé la Valteline. Il se servait de son alliance ouverte avec une puissance protestante, pour prouver aux protestants de France qu'il était prêt à traiter avec eux. Il employa aussi cette alliance à obtenir des vaisseaux contre les huguenots. Il y voyait en outre un moyen de menacer l'Autriche, à propos du Palatinat, bien qu'il n'eût aucunement l'intention de restaurer le pouvoir du beau-frère du roi d'Angleterre. Et enfin le mariage anglais lui était utile pour affermir sa position auprès de la Reine-mère. Cela donnait à une de ses filles une haute situation et un grand avenir [1]. »

Or, maintenant que le mariage avait donné l'un de ses fruits les plus importants, le cardinal

[1] Belloc, *Richelieu,* London, Ernest Benn, 1930, p. 180.

semblait faire peu de cas de l'alliance dont il avait été le point de départ. En même temps qu'il traitait avec l'Espagne, il essayait de pacifier La Rochelle, la forteresse des huguenots. Le 5 février 1626, un accord était intervenu avec les représentants de la ville. Elle s'engageait à rétablir la forme de gouvernement qui était la sienne en 1610 ; elle recevait un commissaire du Roi ; elle renonçait à armer des navires de guerre ; elle restituait les biens ecclésiastiques et accordait aux catholiques la liberté de conscience ; enfin elle démolissait le fort Tadon qu'elle avait élevé pour sa défense. En revanche, le fort Louis, élevé par le Roi contre elle, demeurait debout et le Roi se contentait d'assurer que ce fort ne lui enlèverait aucune de ses libertés municipales.

Richelieu montrait, dans ce double traité, sa méthode, qui était faite de fermeté et de mesure. Il ne cherchait point à accabler un adversaire, se contentant de le rendre inoffensif et s'efforçant de le gagner par une certaine condescendance, sans rien sacrifier d'essentiel. Il a dit lui-même dans ses *Mémoires* (à supposer qu'ils soient bien de lui) : « Il n'ignorait point que, faisant faire la paix avec les huguenots et leur témoignant quelque inclination à les favoriser auprès du roi, il ne s'exposât à se mettre en mauvaise réputation à Rome. Mais il ne pouvait venir par autre voie aux fins de sa Majesté. Sa robe le rendait suspect aux huguenots. Il était donc nécessaire qu'il se conduisit en sorte qu'ils crussent qu'il leur était favorable. »

Il ne pouvait pourtant si bien se garantir de tous côtés que ses triomphes sur un point n'amenassent quelques mécomptes sur un autre.

La principale victime du mécontentement anglais, à la suite des deux traités que l'on vient de rappeler, fut la petite reine Henriette Marie. Elle avait eu maintes déceptions depuis son arrivée en Angleterre. Charles Ier manquait de volonté et d'énergie. Il manquait aussi d'intelligence. Buckingham le dominait entièrement et le rendait odieux à ses sujets. Le favori lui-même, qui ne manquait ni de patriotisme, ni de courage, n'avait absolument rien d'un homme d'Etat. Sa politique était inspirée par ses passions, son avarice, son goût du luxe, des honneurs, son dépit, sa fatuité. Il laissait, comme un enfant, ses sentiments influer sur sa conduite publique. La jeune reine, déjà déçue par le premier contact avec son royal époux, était de plus honorée d'une particulière jalousie de la part de Buckingham, qui redoutait de la voir prendre une influence quelconque sur un roi dont il possédait la faveur.

Parlant de ses relations avec Charles Ier, l'ambassadeur de France dit d'elle : « Elle trouva qu'elle s'était trompée au corps ; l'ayant un peu entretenu, elle jugea qu'elle l'était encore davantage en l'esprit. » Peu de jours après son arrivée à Londres, la lutte commença entre Buckingham et elle. On essaya de lui faire peur : on voulut lui enlever les dames françaises de sa maison et les remplacer par des anglaises triées sur le volet. Elle répondit par un refus. L'ambassadeur français s'en mêla, le grand aumônier aussi. Buckingham, finalement rebuté, se montra plus odieux que jamais. Il demanda au Parlement des lois nouvelles contre les catholiques. Mais le Parlement, si hostile qu'il fût aux catholiques, avait encore plus d'aversion pour le favori. On lui répondit qu'il fallait « garder les promesses faites à Sa Majesté très Chrétienne, » ou, si ces promesses étaient « contraires au bien et aux lois de l'Etat, » « châtier ceux qui les avaient accordées. » Battu de ce côté, le ministre revint à la cour pour tourmenter la Reine. Ce fut une guerre de tous les instants, une guerre à coups d'épingle, avec des espionnages raffinés, des intrigues autour du roi, des rapports et des commentaires malveillants sur les moindres gestes de la reine, des incidents tantôt comiques, tantôt et le plus souvent infâmes. Finalement Henriette eut la douleur de voir Charles prendre parti contre elle et de l'entendre signifier sa volonté, ou plutôt celle de Buckingham, de faire expulser tous les Français qui composent sa maison : « Je ne veux plus de ces gens qui vous entourent ; ils m'empêchent de vous posséder tout entière ! » — « Elle fut si surprise, racontent les *Mémoires* de Richelieu, qu'elle tomba par terre et fut longtemps sans parler. Revenant à soi, elle éclata en cris qui étaient capables de fendre les rochers Elle se jette en terre, embrasse les genoux du roi, lui baise les pieds, lui demande pardon pour les siens, s'ils l'ont offensé, le fait souvenir des promesses portées par son contrat de mariage et de ses serments dont Dieu est le vengeur. »

Toutes les prières sont vaines. Les ordres sont donnés. La Reine, désespérée, entend les supplications et les sanglots de ses filles que l'on chasse. Les clameurs éclatent sous les fenêtres d'Henriette elle-même. Elle bondit, brise les vitres de sa tête, s'accroche désespérément aux grilles, se montre une dernière fois à ses filles d'honneur. Mais le troupeau gémissant est vite chassé.

« Dans la chambre, le Roi arrache la Reine des grilles, qu'elle refuse de lâcher, qu'abandonnent enfin ses doigts meurtris. Il n'y a plus personne pour répondre aux plaintes d'Henriette ; des gardes entourent l'appartement. L'évêque de Mende lui-même (il était grand-aumônier) doit renoncer à la voir ; elle ne peut plus communiquer avec lui que par de brefs billets. Voici la lettre où s'exhale son désespoir : « Monsieur de Mende, je dérobe le *tant* (*sic*, pour *temps*) que je puis pour vous écrire. L'on me tient comme prisonnière, que je ne puis parler à personne, ni le temps d'écrire mes malheurs, ni de me plaindre seulement. Au nom de Dieu, ayez pitié d'une pauvre princesse au désespoir et faites quelque chose à mon mal. Je suis la plus affligée du monde ; parlez à la Reine, ma Mère, de moi et lui montrez mes malheurs. Je vous dis adieu et à tous mes pauvres officiers et à mon amie Saint-Georges, à la comtesse de Tillières, et tous, femmes et filles, qu'ils ne m'oublient pas, je ne les oublierai pas aussi, et portez quelque remède à mon mal ou je me meurs. Je ne puis. Adieu, cruel adieu, qui me fera mourir, si Dieu n'a pitié de moi. »

Energique jusqu'au bout, Henriette déclare, en sa douleur, qu'elle ne mangera ni ne se couchera qu'on ne lui ait rendu ses dames. Le roi finit par craindre un malheur : on lui rend la duchesse de Trémoïlle, qui est protestante, sa nourrice Françoise de Montbodiac, sa première femme de chambre, Melle de Ventelet ; mais on lui refuse son confesseur, le Père de Sancy. La plupart de ses femmes de confiance sont réellement expulsées, après avoir été remboursées, en nature, des avances faites à une Reine toujours besogneuse. L'évêque de Mende, Mmes de Saint-Georges et de Tillières sont réduits à accepter chacun un pendant d'oreille, comme paiement de ce qui leur est dû ! Justement, le comte de Tillières en avait déjà un. Cela fit la paire !

Si Buckingham avait osé un pareil affront envers Louis XIII et Richelieu, c'est que les nouvelles de France lui faisaient croire à la prochaine disparition du cardinal. On lui assurait que la France serait bientôt déchirée par la guerre civile et le cardinal poignardé. La position de Richelieu à la cour n'était pas tellement assurée en effet pour que ces nouvelles fussent totalement invraisemblables. Pendant que son génie remuait l'Europe, il avait besoin de toute son énergie et de toute son habileté pour se maintenir dans la faveur du roi et échapper aux machinations de ses ennemis.

IV

A distance. nous nous représentons volontiers Richelieu dominant de très haut une cour éblouie par son talent politique et ses vues grandioses. Il aura plus tard, en effet, un pouvoir bien affermi et pourra se permettre de frapper les plus grands coupables. Mais, en 1626, il n'y a encore que deux années qu'il est ministre. Les résultats qu'il a obtenus sont discutés de certains esprits chagrins. On lui fait mille reproches. Il aurait pu en finir avec les huguenots ; il les ménage; il trahit la religion. Il aurait pu se montrer plus dur pour les Espagnols; il a traité avec eux ; il trahit son Roi. Les plus dévots sont les plus acharnés contre lui. « Les zélés, disait-il lui-même, levant les épaules avec un soupir entrecoupé, peuvent faire plus de mal à la réputation des hommes avec les grains de leur chapelet que les plus puissants monarques du monde avec les boulets de leurs canons à la vie de ceux qui y sont exposés. »

Au surplus, ce grand nom de ministre qui nous en impose aujourd'hui n'avait pas encore le lustre qu'il aura après lui. Un ministre n'était qu'un commis. Richelieu était de trop petite noblesse pour en imposer aux grandes familles de France, qui avaient pris l'habitude de regarder le trône lui-même avec une sorte d'indépendance qu'il avait résolu de mater. Soixante ans de troubles civils à peine interrompus par les dix dernières années de la vie d'Henri IV avaient accoutumé les nobles à une liberté d'allures, à un goût des aventures, des querelles, des duels, des révoltes, qui mettaient sans cesse en péril la paix et même l'unité du royaume. Dès le début de 1626, disent les *Mémoires*, « c'était un bruit qui courait par la Cour et dans tout l'Etat, qu'il s'y formait une grande cabale. » A la tête de cette cabale, on avait réussi à pousser ce jeune d'Anjou, plus tard duc d'Orléans, qui était le propre frère du Roi, tête sans cervelle, adolescent sans tenue et sans mœurs, à qui l'on faisait miroiter l'accès prochain au trône Nul n'ignorait que les relations entre Louis XIII et sa femme, Anne d'Autriche, étaient de la plus extrême froideur. L'incident survenu avec l'insolent Buckingham lors des noces d'Henriette n'avait pu contribuer à rapprocher les deux époux. Louis XIII n'aurait donc pas d'enfant. A son défaut, c'était Gaston d'Orléans qui devait, disait-on, assurer la descendance bourbonnienne. Il deviendrait, le Roi mort, l'époux d'Anne d'Autriche, il en aurait des enfants. Seul le Cardinal le séparait du pouvoir. Une cabale où périraient à la fois le monarque et son ministre renverserait d'un coup l'ordre de choses existant.

La cabale effectivement s'était formée. Les ducs de Vendôme, frères naturels du roi, s'y joignaient à son frère légitime ; puis l'aventurière faite pour toutes les intrigues et tous les complots, la duchesse de Chevreuse, héritière de toutes les rancunes des Guise et des Luynes; puis les réformés et même un certain nombre de membres de la maison du Roi, au premier rang le comte de Chalais, maître de la garde-robe ; enfin tout l'entourage de Monsieur, frère du Roi, Déageant, Modène, Puylaurens, Bois d'Ennemetz.

Heureusement pour lui et pour le pays, Richelieu est toujours sur ses gardes. Il est déjà servi par une nuée d'informateurs bien placés pour savoir et pour le renseigner en temps opportun. Il prend les devants. Il marche sur ses adversaires. Le Roi est averti ; il s'effraie. Mais il a des scrupules. Richelieu et Schomberg le rassurent : « En matière de complot, lui disent-ils, il est presque impossible d'avoir des preuves mathématiques, » l'essentiel est de prévenir les conspirateurs. Le Roi est tenu d'agir et d'agir vite. C'est son métier de Roi de pourvoir à la sûreté de l'Etat.

Or, dès qu'on parle à Louis XIII au nom du devoir, on est sûr d'être écouté. Le 4 mai 1626, à dix heures du soir, il envoie quérir celui qu'on lui représente comme l'inspirateur de son frère, un gentilhomme corse, qui porte le titre alors distribué un peu à la légère de maréchal de France : d'Ornano. Le sieur du Hallier, capitaine des gardes, a reçu des ordres sans réplique et sans suspens. Ornano, arrêté, « est mené, disent les *Mémoires*, en la chambre où fut aussi arrêté (vingt-quatre ans plus tôt) le maréchal de Biron. »

Six jours plus tard, le commandeur de Valençay, que Richelieu tenait en haute estime, lui amène son propre neveu, le comte de Chalais, un cadet de cette grande famille des Talleyrand-Périgord, qu'un évêque infidèle devait plus tard illustrer dans l'ordre diplomatique, en qualité de suc-

cesseur, — bien indigne, par certains côtés, mais non par le talent, — de Richelieu même.

Le comte de Chalais n'avait pas trente ans. Il était vif et léger. Maître de la garde-robe, il briguait la dignité plus éminente encore de maître-général de la cavalerie légère. Il avait tout récemment tué en duel le comte de Pontgibaud, de la famille de Lude. En ce temps où le duel faisait fureur, impossible d'être plus à la mode. Or, non seulement Chalais, guidé par son oncle, venait dénoncer à Richelieu le grand complot sur lequel il était déjà renseigné, mais « il apportait de tragiques précisions : Monsieur, Gaston de France, alors duc d'Anjou, et quelques seigneurs avaient formé le projet de dîner au château de Fleury, le lendemain, avant de partir à la chasse. Pendant le repas, les veneurs se prendraient de querelle, — une querelle feinte, — au cours de laquelle, épées et poignards, étant tirés des fourreaux, le cardinal serait, comme par hasard, égorgé. » Chalais avait parlé à son oncle Valençay de ce mirifique projet. L'oncle, un bon serviteur du pays, qui devait passer plus tard au service du pape et recevoir, en récompense de ses victoires sur le duc de Parme, le chapeau de cardinal, s'était indigné des confidences du neveu. Il l'avait menacé de tout dire au cardinal, s'il ne venait en personne tout lui révéler. Finalement, Chalais s'était résigné !

Richelieu écoute la confession des deux seigneurs. C'étaient vraiment pour lui des jours tragiques. Jamais il ne fut plus maître de lui. Il remercie ses visiteurs. Il les prie de répéter au roi au plus tôt tout ce qu'ils viennent de lui avouer. Valençay entraîne son neveu chez le Roi. Vers minuit, trente gendarmes et autant de chevau-légers du roi, sans compter tous les gentilshommes de la reine-mère, fort en peine de son cardinal, arrivent au château de Fleury. Les officiers de Monsieur, chargés de préparer le repas de chasse, y arrivent à leur tour à trois heures du matin. Richelieu leur livre la maison et, accompagné de vingt chevaux, part pour Fontainebleau. A peine débarqué au château, il monte droit chez Monsieur. Gaston, qui n'avait que 18 ans, était un petit homme, toujours dressé sur ses hauts talons, pirouettant et sifflotant. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant le cardinal entrer dans sa chambre ! Il était à son lever. Richelieu, affectant la reconnaissance pour l'honneur que Monsieur voulait lui faire, se plaignit pourtant de n'avoir pas été prévenu. « Il lui eût donné à dîner, il eût fait au mieux qu'il eût pu. » Mais puisque Monsieur avait préféré envoyer ses gens préparer un dîner à Fleury, il leur avait cédé la place. Et tout en parlant, le cardinal, en courtisan empressé et respectueux, offrait la chemise au prince. Quel tête-à-tête pénible pour le petit duc aux yeux bleus ! La chemise passée et Gaston enfin habillé, le cardinal se rendit chez le Roi. On peut deviner ce qu'il lui dit, par la lettre qu'il lui écrivait quinze jours plus tard, du château de Limours où il s'était retiré, afin, disait-il, de se reposer. Dans cette lettre, il suppliera le Roi de lui permettre de vivre dorénavant en personne privée. « Sa vie ne lui serait d'aucune considération, toutes les fois qu'il s'agirait de l'employer pour le bien de la Couronne, mais il lui fâchait fort de se voir en danger continuel d'être assassiné à la Cour. »

Comme le dit très joliment Belloc à ce propos : « Le Cardinal accomplit le rite d'offrir sa démission, — the Cardinal went through the ritual of offering to resign [1]. »

« Feinte de courtisan supérieur, qui se sent maître de la situation, » poursuit le duc de La Force, dont nous résumons le récit. La lettre avait été envoyée à la reine-mère, pour qu'elle la remît au Roi. La réponse ne pouvait être douteuse. Le ministre prenait le Roi, très chatouilleux de son autorité, par le point d'honneur. Il lui appartenait de défendre son conseiller contre tous ses ennemis, quels qu'ils fussent. Le Roi répliqua qu'il jugeait toujours sa présence nécessaire et il lui donna une garde ordinaire pour la sûreté de sa personne. Richelieu accepta la garde. Mais il avait l'œil trop ouvert, — c'est lui qui nous l'affirme, — « pour se laisser endormir. »

La cabale continuait en effet. Elle poussait Monsieur à se porter vers une ville frontière, d'où il pourrait imposer ses conditions au Roi. Richelieu, au courant de toutes les menées des conjurés, avait gagné la reine-mère à un projet de mariage entre Gaston et Mlle de Montpensier, l'une des plus riches héritières du royaume. Les conspirateurs poussaient Gaston à refuser ce parti. Les Vendôme manifestaient de dangereuses velléités d'indépendance en Bretagne. Richelieu inspire au Roi un voyage à Nantes, d'où il pourra affermir son autorité et réduire les Vendôme à la soumission. Louis XIII passe par Blois, où ses deux frères bâtards viennent le trouver pour se justifier. Le Roi les reçoit fort bien, leur laisse deux jours de répit. Puis, il les fait arrêter au lit, tous deux dans la même chambre, par les officiers de sa garde. Une barque bien entourée de troupes est chargée de les conduire au château d'Amboise. Richelieu était de nouveau à Limours. Il avait même écrit une seconde fois pour offrir sa démission. Le 9 juin, le Roi lui avait répondu, en ces termes mémorables : « J'ai toute confiance en vous et il est vrai que je n'ai jamais trouvé personne qui me servît à mon gré comme vous. Assurez-vous que je ne changerai jamais et que, quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour second. » Le Roi se mettait à parler le langage des duellistes du temps ! Le 13, il lui annonçait l'arrestation des Vendôme et le priait de se rendre à Blois, si sa santé le lui permettait.

Le cardinal obéit. Il arrive à Blois. Ses espions lui apprennent que l'on a vu le jeune Chalais, furieux de l'arrestation du grand Prieur de Vendôme, son ami personnel, se rendre la nuit, en robe de chambre, auprès de Gaston et rester de

[1] *Op. cit.*, p. 186.

longues heures enfermé avec lui. Richelieu ne doute pas un instant que Chalais ne recommence à comploter. Il songe à le faire arrêter. Mais, fidèle à ses habitudes, il commence par négocier avec lui. Des ambassadeurs officieux rappellent à Chalais les promesses qu'il a faites, lui montrent l'abîme où il se précipite s'il y manque. Mais il est trop engagé déjà pour reculer. La duchesse de Chevreuse, la pire des intrigantes du temps, le tient par sa chair : il est devenu son amant. Ce sera sa perte. Déjà il a fait auprès du duc d'Epernon une démarche pour qu'il reçoive Monsieur dans son gouvernement de Bordeaux, et auprès du fils de d'Epernon, le marquis de la Valette, dans le même sens, à Metz. Il n'a pas réfléchi que le duc et son fils sont proches parents de Melle de Montpensier et comme tels partisans du mariage que désire le cardinal, donc opposés à tout éloignement de Gaston. Monsieur avait écrit à d'Epernon. Celui-ci envoie sa lettre au Roi, qui désormais se tient sur ses gardes. Chalais est suspect. Au premier geste douteux, il sera arrêté à son tour. Justement, le comte de Louvigny, qui a eu à se plaindre de lui, se venge en dénonçant au Roi l'intrigue de Metz, et il ajoute de son cru que Chalais a résolu d'assassiner le Roi, que Gaston et ses amis seront dans l'antichambre royale pour assister l'assassin.

Le 8 juillet 1626, au château de Nantes, où la Cour était arrivée le 3 et où Melle de Montpensier doit arriver bientôt, M. de Tresmes arrête Chalais au lit, comme les Vendôme. Le 1er août, on le fait descendre au fond d'une tour du château. Pendant ce temps, Gaston, ce Gaston pour qui il a conspiré, est tout à la joie de son prochain mariage. Il a consenti en effet à épouser Melle de Montpensier et prend gaiement son temps. Il a fait amende honorable. Le Cardinal lui a dévoilé les desseins de la reine-mère et du Roi à son égard : il aura un bel apanage. Il se voit riche et délivré de tout souci. Aux offres du Cardinal, il a répondu en dénonçant tous ses amis. On conserve aux Archives des Affaires étrangères les procès-verbaux « des diverses choses que Monsieur a avouées au Roi. » Tristes documents, au bas desquels se lisent les trois signatures : *Louis, — Marie, — Armand, cardinal de Richelieu*. Gaston y passe en revue tous ses complices ; il est loin de ménager Chalais : c'est par Chalais qu'il a su qu'on voulait l'arrêter à Paris ; c'est Chalais qui lui a conseillé de fuir ; Chalais connaissait le projet de soulever Paris contre le Roi ; Chalais n'a rien ignoré. Monsieur entend bien que ses redoutables confidences ne causeront pas la mort de son ami, car il est bon, mais sa charité commence par soi-même. Il a dit à la Reine sa mère « qu'à quelque prix que ce fût, il fallait sauver Chalais et qu'il fallait en parler au Roi et que de Paris on lui avait mandé que, s'il laissait perdre Chalais et qu'il en fût fait justice, il ne trouverait plus personne qui le voulût servir. »

Après cela sa conscience se trouve en paix. Il retourne à ses plaisirs et à ses amusements. Comment ne serait-il pas au comble du bonheur ? Voici son chancelier, le président Le Coigneux, seigneur de Lierville et de Bachaumont, qui vient lui annoncer que le Roi, à l'occasion de son mariage, lui donne « les duchés d'Orléans, de Chartres, et comté de Blois, jusqu'à concurrence de cent mille livres de rente, » et qu'il y ajoute une pension de 560.000 livres « pour l'entretènement de sa maison. » Ajoutez à cela les biens personnels de sa fiancée : les principautés des Dombes et de la Roche-sur-Yon, les duchés de Saint-Fargeau et de Chatellerault, environ 400.000 livres de rente. Ses revenus personnels feraient environ seize millions de notre monnaie ; ceux de Melle de Montpensier, dix millions. Avec cela, Gaston sera à l'abri du besoin et pourra mener train de grand prince.

Il oublie qu'en acceptant le mariage doré que Richelieu lui a préparé, avant d'avoir stipulé quoi que ce soit de ferme et de certain pour ses amis Chalais et d'Ornano, il se prive du seul moyen d'action qu'il pouvait avoir sur le Cardinal. « Selon l'expression énergique de Michelet, Richelieu l'étouffe dans l'or. » Mandé au Conseil par le Roi, pour recevoir l'avis officiel de l'apanage qui lui est accordé, il remercie chaudement son frère, il « proteste avoir eu un extrême déplaisir de toutes les pensées qu'il a eues, jure qu'il ne se séparera jamais du service du Roi, auquel il reconnaît qu'il est extrêmement obligé. — Parlez-vous sans les équivoques dont vous avez plusieurs fois usé ? lui demande crûment Louis XIII. — Oui, répond le nouveau duc d'Orléans, et il fait un serment solennel. »

Le soir même de ce jour, 5 août 1626, il était marié par le Cardinal en personne, dans la chapelle de l'Oratoire de Nantes, avec Melle de Montpensier. Les Majestés assistèrent au coucher des mariés. Le Roi donna « la chemise à Son Altesse et le conduisit à la chambre de Madame, » que les Reines avaient couchée. Lorsque chacun se fut retiré, le silence de la nuit fut troublé soudain par des jappements et Gaston eut ce spectacle inattendu : sa belle-mère, la duchesse de Guise, pénétrant brusquement dans la chambre nuptiale et poursuivant de meuble en meuble un chien, le sien peut-être, qu'on y avait enfermé par mégarde.

Cependant, dans sa prison, Chalais espère encore. Il essaie de fléchir le cardinal. Il lui fait communiquer des paroles flatteuses. Il parle avec un enthousiasme intéressé du génie d'un ministre qui a su déjouer la terrible cabale montée contre lui. « O grand Roi, s'écrie-t-il, et trois fois heureux de se servir d'un si grand ministre ! O grand ministre, digne d'un très grand Roi ! » On assure que Richelieu, le visitant dans sa prison, lui a promis sa grâce. Il est pris lui aussi d'une sorte de fureur d'avouer. Il écrit au Roi, il le supplie de lui pardonner. Il déclare qu'il n'a été de la faction que pendant treize jours ! Il ne voit pas qu'il se condamne lui-même. Il écrit aussi à la reine-mère.

Il n'oublie pas, on le pense bien, la duchesse de Chevreuse, qui lit avec épouvante ces mots qui la compromettent : « Si ces beaux yeux que j'adore regardent cette lettre, j'augure bien de ma fortune, et s'il advient le contraire, je ne souhaite plus ma liberté, puisque j'y trouve mon supplice. » Nous sommes en plein roman ! Richelieu lit tout cela aussi. Il sait que Madame de Chevreuse se contente de répondre oralement aux épîtres éperdues de son adorateur. Il devine l'exaspération du prisonnier. Il lui fait savoir que « les beaux yeux qu'il adore » se tournent vers d'autres que lui, et attise une jalousie qui facilitera les aveux du coupable. Effectivement, Chalais tombé dans le piège, ne cesse d'accuser sa maîtresse. Il offre de l'espionner. Son but suprême est désormais l'arrestation, la condamnation de la femme qu'il croit infidèle. Madame de Chevreuse pourtant a été trouver le Cardinal. La passion lui a fait faire une démarche qui l'humilie. Elle insiste en faveur de Chalais. Richelieu l'arrête d'un mot et lui tend la dénonciation de Chalais. Elle lit, et voilà notre suppliante changée en furie !

La propre mère du prisonnier se fait entendre : « Ayez pitié de lui, Sire, écrit-elle. Son ingratitude passée rendra votre miséricorde plus recommandable. Je le vous donnai à huit ans ; il est filleul du feu Roi votre père ; petit-fils du maréchal de Montluc et du président Jeannin par alliance. Les siens vous servent tous les jours, qui, n'osant se jeter à vos pieds de peur de vous déplaire, ne laissent pas de demander avec toute humilité et révérence, la larme à l'œil, avec moi, la vie de ce malheureux. »

Mais toutes les supplications devaient être inutiles. Louis avait soustrait le coupable à ses juges naturels, pour le soumettre à un de ces tribunaux d'exception que Richelieu affectionna d'une façon qui nuit à sa mémoire. Parmi les juges siègent le garde des sceaux, Michel de Marillac, dont le frère sera si cruellement jugé quelques années plus tard, et François Fouquet, père de l'infortuné surintendant du même nom.

Chalais ne pouvait échapper au supplice. La raison d'Etat incarnée en Richelieu le condamnait. On ne pouvait envoyer au billot le sang d'Henri IV. Et pourtant les Vendôme, le duc d'Orléans étaient les grands coupables. On feignit de croire qu'ils s'étaient laissé entraîner par ce jeune seigneur, à peine leur aîné. Les petits furent épargnés. « Le cardinal, expliquent les *Mémoires*, ayant pour maxime que les hommes, en tant que créatures, sont sujets à faillir et que leur malignité bien souvent n'est pas si opiniâtre qu'elle ne puisse être corrigée, conseilla au Roi de n'étendre pas généralement la punition à tous les coupables et d'essayer de les rectifier et ramener au droit chemin par bienfaits. »

Il ne restait plus que Chalais et d'Ornano. Ce dernier mourut en prison d'une crise d'urémie, le 2 septembre. Chalais avait été condamné le 18 août, pour crime de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée. Louis XIII n'exerça sa clémence qu'en lui remettant toutes ses autres peines « hormis la mort ». Gaston acheta le bourreau, qui disparut. Mais on improvisa exécuteurs des hautes œuvres deux prisonniers promis au gibet. Ils acceptèrent avec empressement de sauver leur tête en tranchant celle d'un autre.

Le condamné fut décapité le 19 août, vers les six heures du soir. Sa mère avait répondu à l'archer qu'il lui avait envoyé : « Dites-lui que je suis très contente de l'assurance qu'il me donne de mourir en Dieu ; que c'est la seule chose qui peut me donner de la consolation et que, si je ne craignais que ma vue ne l'attendrît trop et ne lui ôtât quelque chose de la générosité qu'il témoigne, je l'irais trouver et ne l'abandonnerais point que sa tête ne fût séparée de son corps, mais que, ne pouvant l'assister, je m'en vais prier Dieu pour lui. »

N'oublions pas que nous sommes à l'époque cornélienne ! Des mères et des chrétiennes de ce courage et de cette foi marquent une époque. Pour bien juger le Cardinal, il faut le replacer dans son cadre et dans son milieu. Tout est alors plus fort, plus vert, plus dru, plus âpre que de notre temps !

Voici Chalais sur l'échafaud. L'exécuteur lui bande les yeux : « Ne me fais point languir », dit Chalais. Il est à genoux, les mains liées. L'épée, une épée de suisse, s'abat sur son col nu. Chalais s'écroule, blessé seulement. L'exécuteur, un cordonnier toulousain, frappe trois autres coups timides. La tête n'est pas détachée du tronc, mais le patient ne paraît plus qu'un cadavre. Le confesseur donne des conseils au bourreau, lui montre qu'il faut relever la tête, l'appuyer sur le billot avant de frapper ; il la relève lui-même... Les yeux sont ouverts : « Si vous avez quelque connaissance, dit le prêtre, témoignez que vous pensez à Dieu... — *Jesus, Maria,* » murmurent les lèvres qui s'entr'ouvrent. Le bourreau maintenant a jeté son épée mal affilée. Armé d'une doloire de tonnelier, il frappe éperduement cette tête sanglante, d'où s'échappent des invocations et des soupirs et qui ne tombe qu'au vingt-neuvième coup.

L'horrible justice est faite ; le cardinal n'éprouve aucun regret. Mais il n'est toujours pas rassuré sur sa sécurité personnelle. Le promoteur de l'évêque du Mans ne dit-il pas avoir entendu « de ses propres oreilles » les amis de Monsieur se vanter que, quand ce prince le voudrait, il viendrait enlever le ministre à la tête de deux cents chevaux ? Il écrit à M. de Bouthillier, secrétaire des commandements de la Reine : « Je vous avoue que c'est une fâcheuse chose d'être contraint de se faire garder, étant certain que, dès l'heure qu'on est réduit à ce point, on peut dire adieu à sa liberté. Cependant, s'il fallait encore refaire les choses que j'ai faites, je les referais de très bon cœur, et plus ils chercheront ma vie, plus chercherai je à servir le Roi. » Il sentait fort bien la persistance des haines et partant du péril. La France avait connu, au temps des guerres de religion, le régime des *vendettas* corses. Ces

guerres, si mal appelées « de religion, » n'avaient pas été autre chose que d'immenses *vendettas*. Avec le complot contre Richelieu, ce temps semblait revenir.

Et il s'en rendait compte. « Si les principaux auteurs de cette conspiration, disait-il, étaient perdus, il semble que ce dessein pourrait n'avoir pas lieu; mais il est impossible de les extirper tous, y en ayant de qualité, au châtiment desquels on ne peut pas songer. Les parents de ceux que l'on châtie demeurent sur pied pour les animer ; les femmes ne perdent point leur mécontentement et leur rage. MM. de Vendôme sont toujours prisonniers ; s'ils en sortent, ils feront le diable ; s'ils sont punis, leurs enfants s'en voudront ressentir. » Il n'oubliait pas la colère de la Reine, depuis Nantes, sa rageuse réplique au Roi, quand celui-ci, en sa présence, l'avait accusée de vouloir épouser Gaston : « J'aurais trop peu gagné au change ! » Il connaissait les fureurs de Mme de Chevreuse, cette Emilie qui avait juré « qu'elle s'abandonnerait plutôt à un soldat qu'elle ne trouvât quelqu'un qui lui fit raison de son éloignement. » Il savait que l'assassinat était journellement employé en politique, non seulement en France mais en Angleterre et en Savoie. Il vivait à une époque dangereuse, une vraie époque de roman ! Et c'est merveille, parmi ces périls sans cesse renaissants, parmi ces menaces de tous les jours, de le voir poursuivre les grands desseins de sa politique nationale.

V

Maintenant qu'il a vaincu, momentanément du moins, la cabale enragée contre lui, il peut répliquer aux brimades de l'Angleterre contre la petite reine française qu'il y a expédiée. Entre lui et Buckingham, la partie n'est pas égale. Il n'a pour son adversaire anglais qu'une très médiocre estime. « C'était, écrira-t-il de lui, un homme de peu de noblesse de race, mais de moindre noblesse encore d'esprit, sans vertu et sans étude, mal né et plus mal nourri. Son père avait eu l'esprit égaré, son frère était si fol qu'il fallait le lier. Quant à lui, il était entre le bon sens et la folie, plein d'extravagances, furieux et sans bornes en ses passions. » A ce portrait, tracé de main de maître, ne croirait on pas lire une page de Saint-Simon ?

Au mois d'octobre 1626, donc deux mois après l'exécution de Chalais, Richelieu envoie à Londres en ambassade le maréchal de Bassompierre, pour protester contre le renvoi de la maison de la Reine, se plaindre de plusieurs saisies de navires français opérées par des corsaires britanniques, et réconcilier le roi d'Angleterre avec son épouse.

Bassompierre était le plus beau cavalier de France. Il avait été l'intime et le favori d'Henri IV. Il avait un sens très haut de la dignité française et n'était point disposé à se laisser intimider par les Anglais. Le premier contact fut cependant peu encourageant. Bassompierre avait ramené le Père de Sancy. Le roi s'en offusqua ; il fallut que l'ambassadeur déclarât que le Père était son propre confesseur et que sa Majesté britannique n'avait que faire de s'occuper de sa suite. Le moment venu, il fit entendre au souverain et à son ministre toute la série des doléances françaises. Le roi, s'irritant peu à peu, s'écrie : « Bassompierre est donc venu lui déclarer la guerre ? Qu'il s'acquitte donc de sa mission ! » — « Sire, réplique le maréchal, je n'ai pas l'office de héraut pour vous annoncer la guerre, mais bien celui de maréchal de France pour la faire quand le roi mon maître l'aurait résolue ; jusqu'à présent, il fait avec vous comme un frère. »

Mais Bassompierre n'était pas seulement un galant homme à la guerre, il avait aussi tous les talents d'un fin diplomate. Il sut réconcilier le Roi avec sa femme, le favori lui-même avec sa souveraine, et obtenir pour celle-ci une nouvelle maison française, moins abondante que la précédente, mais encore fort honorable : douze prêtres ou capucins, y compris le confesseur, un grand chambellan, un secrétaire, un écuyer, deux dames du lit, trois femmes de chambre, une empeseuse, un gentilhomme huissier de la chambre privée, un valet de garde robe, un gentilhomme servant, un joueur de luth, dix musiciens, un chirurgien, un écuyer de cuisine, un apothicaire, un potager, un pâtissier, un boulanger, un panetier, un écuyer du gobelet, — en tout quarante trois Français. — Mais des années devaient passer avant que cette maison accordée sur le papier fût effectivement constituée !

Bassompierre dut se contenter des promesses. On le congédia sur une fête superbe donnée en son honneur et un grand banquet chez le favori. Il en coûtait à l'Etat six mille livres, lourde charge pour un trésor toujours aux abois et que le Parlement puritain alimentait avec une parcimonie voulue. Buckingham fut vilipendé une fois de plus par les poètes de taverne. Il parut un pamphlet intitulé *Le Diable et le Duc*, où on lisait ces lignes : « Qui gouverne l'Etat ? — Le Roi. — Qui gouverne le Roi ? — Le Duc. — Qui gouverne le Duc ? — Le Diable ! »

Buckingham cependant n'a qu'un désir à quoi toute sa politique est suspendue : revoir la reine sur laquelle il a osé lever les yeux, retourner en France pour tenter autour d'elle de nouvelles intrigues et pouvoir ajouter un nom royal à la liste infinie de ses adultères. En vain le comte de Holland lui a-t-il écrit, au début de l'année, que sa présence en France serait par tous regardée comme une bravade et une injure au Roi. Il veut à tout prix trouver un prétexte de revenir à Paris pour quelque ambassade extraordinaire. Il prévoit que la prochaine réunion du Parlement sera orageuse ; il préfère être absent ; c'est une raison de plus pour venir en France. Le prétexte ? Il ira régler l'affaire des saisies de navires français, à laquelle Richelieu a riposté par une saisie de vaisseaux anglais chargés de vins de Bordeaux.

Le mercredi 3 décembre 1626, Bassompierre quitte Londres. Il emmène soixante-dix prêtres tirés des prisons, que le roi lui a permis d'ajouter à sa suite. Il arrive le 5 à Douvres où la tempête le retient deux semaines. Buckingham, qui veut le gagner, en profite pour l'inviter encore une fois à Canterbury. Bassompierre s'embarque enfin. La mer est encore très mauvaise ; la traversée prend cinq jours au lieu de trois heures ; l'ambassadeur perd 29 chevaux, morts de soif, et deux carrosses, dont l'un portait quarante mille francs de robes achetées à Londres pour les belles amies du maréchal. A peine arrivé, il reçoit l'ordre d'écrire au duc de Buckingham que sa présence à la Cour de France ne serait point agréable à Sa Majesté Très Chrétienne. On pense bien que la vanité du favori anglais en tira un surcroît d'animosité contre le Roi de France et son ministre.

Il ne lui est pas difficile de mettre sur pied une nouvelle cabale. Les protestants sont toujours aux aguets. Soubise le sollicite. Son frère Rohan, du fond du Languedoc, est en rapport avec tous les factieux du dedans et du dehors. Le duc de Lorraine est poussé par la duchesse de Chevreuse, réfugiée à sa petite Cour. Un autre conjuré, Walter Montagu, se charge d'attiser les colères contre le Cardinal à la Cour de Savoie et à Venise. A la Cour d'Espagne, les diplomates anglais et français se livrent à un jeu serré, où Richelieu l'emporte de justesse, en signant, le 20 mars 1627, un traité qui stipule l'entrée en guerre des deux puissances contre l'Angleterre à la fin du printemps de 1628. Buckingham affecte de mépriser les flottes des deux puissances navales. Il fait saisir les navires français le long des côtes ou dans les ports de l'Angleterre, vend leurs cargaisons et trouve ainsi le moyen de mettre sur pied une flotte avec laquelle il vole au secours de La Rochelle qui l'a sollicité. Et Louis XIII, en époux outragé et en roi menacé, s'apprête à marcher en personne contre l'insolent Anglais.

Richelieu, du reste, ne s'était pas laissé prendre à l'improviste. Prévoyant un soulèvement nouveau de La Rochelle, il a fortifié l'île de Ré, construit le fort de Saint-Martin, à cinq lieues environ de La Rochelle, et le fort de la Prée, au nord-ouest de la rade de La Pallice. Le gouverneur de Ré, de Toiras, est chargé d'avancer les travaux. Le Cardinal s'efforce d'endormir les méfiances des Rochelois par de bonnes lettres. Mais à la fin de juin 1627, la crise attendue éclate. Le 20 juillet, les guetteurs de l'île de Ré signalent les voiles anglaises ; le soir, on a compté cent-vingt navires en rade des Sables-d'Olonne. Buckingham lance un manifeste expliquant, assez frivolement, que son maître n'a accepté l'alliance française que pour maintenir la Réforme en France. Or, le contrat de mariage d'Henriette, point de départ de l'alliance, parlait bien de tolérance pour les catholiques anglais, mais ne disait pas un mot des protestants français... La mère de Buckingham elle-même ne croyait point aux déclarations de son fils et lui écrivait : « Vous déclarez que c'est pour la religion et vous mêlez Dieu à ces misérables affaires aussi éloignées de Dieu que le jour de la nuit. »

Richelieu était au château de Villeroy-en Brie et Louis XIII y subissait une forte atteinte de fièvre. Pendant ce temps les Anglais occupaient l'extrême pointe est de l'île de Ré. Toiras avait essayé de les jeter à l'eau, mais il avait dû reculer après leur avoir infligé des pertes sensibles. Puis il s'était enfermé dans le fort Saint-Martin, n'ayant que mille hommes à opposer à huit mille Anglais. Toute l'île, sauf les deux forts, était envahie. Ces nouvelles frappèrent le Cardinal. Il ne pouvait songer à les communiquer au Roi, dont l'état exigeait des ménagements. Il fallait parer au plus pressé. Il fait venir un marin expérimenté, Beaulieu-Persac, seigneur de Briailles en Bourbonnais, et l'envoie sur les lieux. Il arme à la hâte des navires, prête son argent, en emprunte à quelques riches parlementaires, prend de promptes et efficaces mesures. Le 29 juillet, le Roi peut assister au Conseil ; le ministre alors lui dit tout. Une rechute se produit le lendemain.

Heureusement de meilleures nouvelles arrivent : les deux forts ont pu être ravitaillés pour un mois. Cela suffisait à retenir les Rochelois, dont Michelet a peut-être trop vanté le loyalisme pour ne pas avoir ouvert leurs portes aux Anglais. Ils avaient bien reçu Soubise en barque avec le secrétaire de Buckingham : c'était déjà trop. Louis XIII sut bientôt que la ville assistait l'ennemi en hommes, en vivres et en munitions. Il résolut de l'assiéger, et le Cardinal l'approuva. Ni l'arrivée de M. de Laleu, bourgeois de La Rochelle, qui vient assurer que l'ennemi se retirera si l'on démolit le fort Louis, ni les prédictions du duc d'Angoulême, campé devant La Rochelle, qui annonce une seconde guerre de Cent ans si l'on attaque cette ville, ni les propositions des envoyés de Buckingham n'arrêteront la marche des volontés royales. Louis XIII est guéri et prêt à entrer en campagne. Le Cardinal lui prouve que son honneur est engagé dans cette guerre. Elle « est venue, dit-il, de l'affront que les Anglais ont fait à la France en chassant les Français contre la foi des contrats de mariage de la reine d'Angleterre ; ensuite des sujets du Roi qu'ils ont dépossédés contre la loi des anciennes alliances renouvelées depuis peu ; elle est venue pour n'avoir pas voulu permettre à Buckingham de venir en France. » Et ici Richelieu prononçait des paroles qui devaient retentir profondément dans l'âme du Roi : « Buckingham recommencera volontiers la guerre, puisque la même passion lui demeure. On ajoutera par cette paix honte sur honte, on acquerra peu de repos pour cet Etat, si on ne veut encore se soumettre à une vergogne plus grande qui consisterait à permettre à Buckingham de venir triomphant en France apporter ses lauriers à ceux en faveur de qui il les aurait acquis. »

On peut être certain que si le Cardinal insistait

sur ces motifs de fierté personnelle auprès du Roi, il avait quant à lui des raisons plus profondes et plus fortes. Le moment était venu de mettre les huguenots à la raison. Reculer devant la révolte des Rochelois était renoncer à l'un des articles les plus importants du programme de gouvernement qu'il s'était formé. L'unité de la France au dedans était la condition de son relèvement et de son prestige au dehors. Maintenant que la paix était faite avec l'Espagne, — provisoirement du reste, — il fallait se débarrasser du stupide Buckingham et en finir avec les menées protestantes. Comme le dit très bien le duc de la Force, en guise de conclusion : « La conviction du Roi était faite. Il allait écrire, sous la dictée du Cardinal, l'une des pages les plus glorieuses de son règne. »

VI

Quittons la Cour de Louis XIII. Avançons de 230 ans environ. Nous voici au second Empire. M. Jean Maurain, agrégé d'histoire, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, vient de consacrer une énorme thèse de Doctorat ès-Lettres à **La Politique ecclésiastique du Second Empire** [1]. Ce serait pour nous une entreprise considérable de résumer ces mille pages. Heureusement, un critique d'histoire très averti, M. de Lanzac de Laborie, a pris cette peine dans le *Correspondant* du 25 août. Il intitule son étude : *L'Eglise et l'Etat sous Napoléon III*. Nous nous en tiendrons à son analyse.

M. Maurain a fait un travail extrêmement consciencieux. Son œuvre, qui « tient plus du répertoire que de la narration, » n'est pas loin de renouveler le sujet. Il a dépouillé l'immense littérature imprimée de la question, histoires générales, mémoires, correspondances, journaux, recueils officiels et officieux, « jusqu'aux très nombreuses biographies ecclésiastiques, rédigées trop souvent sur le ton de l'hagiographie, encore que les héros n'en soient pas tous des saints. » Il a utilisé des sources inédites et à peu près inexplorées jusqu'à lui : au quai d'Orsay, les correspondances diplomatiques et les papiers Rouher ; à l'Institut, les papiers Baroche ; à l'hôtel Soubise, non seulement les cartons de la police, de la justice et de l'administration générale, mais le fonds des Cultes, et en particulier les dossiers personnels des évêques. La moisson s'est révélée si abondante, si riche, que les citations absorbent la plus grande partie du texte et débordent dans de très nombreuses notes en petits caractères. L'auteur n'est pas un croyant. Il laisse percer, en matière confessionnelle, « un détachement dont les nuances se graduent de la condescendance à l'hostilité. » Il lui arrive d'emprunter aux Congrès de la Ligue de l'Enseignement laïque une phrase où il montre « l'Eglise manifestant hautement sa volonté de dominer la société civile et de l'entraîner dans une voie opposée aux progrès de la civilisation moderne. » Mais cette faute de goût est tout à fait exceptionnelle. Sans s'interdire les interprétations et les présentations tendancieuses, M. Maurain s'est presque toujours gardé de la phraséologie anticléricale. Une lecture « à la loupe » n'a permis à M. de Lanzac de Laborie de relever aucune inexactitude matérielle, « ce qui est un joli tour de force dans un travail où s'entassent tant de faits et de dates. »

Venons maintenant au fond.

L'histoire religieuse du Second Empire se divise en deux périodes presque d'égale longueur. L'année 1860 marque la ligne de démarcation. « Après huit années d'alliance, l'Empire et l'Eglise furent, pendant dix ans, presque toujours en conflit. »

Contrairement à l'opinion généralement accréditée, le coup d'Etat du 2 décembre 1851 produisit dans la masse catholique et dans le clergé une première impression d'indécision et de gêne. On se félicitait sans doute de voir écarté « le spectre rouge, » mais le serment cyniquement violé froissait beaucoup de consciences droites. L'évêque de Nancy, Merjaud, fut une exception quand il approuva le coup d'Etat de cette phrase, empruntée à l'un de ses curés qui avait beaucoup d'esprit et qu'on laissait dans l'obscurité, tout en profitant sans le dire de ses saillies : « Vous n'êtes sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. » Merjaud fut, du reste, récompensé par l'archevêché de Bourges et le titre de grand aumônier. En revanche, « Lacordaire se montra hostile, Dupanloup réservé ; Veuillot, absent de Paris, parla « de nécessité depuis longtemps prévue, » et Montalembert prôna le coup d'Etat avec une fougue qu'il ne devait point tarder à regretter. Le décret rendant au culte le Panthéon, laïcisé par la monarchie de juillet, fut bien accueilli des catholiques. Les tentatives d'émeute à forme de jacquerie contribuèrent à jeter la masse du clergé et des fidèles aux pieds du vainqueur de la « Révolution. » Bien vite, réapparurent les signes de demi-servilité que l'épiscopat avait donnés au lendemain du Concordat. Notons pourtant qu'un des chefs de l'administration des Cultes enregistrait, encore en 1856, la tiédeur politique d'une cinquantaine d'évêques, donc d'une grande majorité. Mais la voix des autres n'en avait que plus de retentissement et l'on entendait Mgr Parisis, naguère vigoureux défenseur de la liberté d'enseignement, s'écrier au cours d'une cérémonie officielle : « Secondez, Messieurs, ce prince étonnant qui a osé prendre la charge presque surnaturelle de sauver la France. »

Le clergé ne cachait surtout pas sa joie d'être délivré de l'hydre révolutionnaire. Les publicistes catholiques ne faisaient pas toujours les distinctions nécessaires entre les « rouges » et les rares tenants du libéralisme constitutionnel. La verve prodigieuse de Louis Veuillot prenait systématiquement à partie les idées et les hommes qui avaient été en honneur sous le régime parlementaire. Il ne portait pas assez d'attention peut-être

[1] Un vol. in-8 de 989 p., 130 f., Paris, F. Alcan (Bibliothèque d'histoire contemporaine).

à la réaction qui se dessinait dans les milieux intellectuels. Cette réaction, n'osant s'en prendre au pouvoir, se plaçait volontiers sur le terrain anticlérical. L'opposition, dont on devait tant abuser, entre la Religion et la Science se dessinait et s'accentuait, sans que l'on songeât suffisamment aux conséquences graves qui pouvaient en résulter. « Nous sommes en train de nous faire détester, » constatait mélancoliquement Augustin Cochin. Et Montalembert, qui s'était promptement ressaisi, pressentait une saute de vent dans les régions gouvernementales. Le pouvoir ne serait-il pas tenté un jour de changer d'alliés, et puisque la Religion et la Science étaient en querelle, d'opter pour les « savants », lorsque le clergé voudrait faire montre d'une légitime indépendance ? C'est cette crainte qui lui faisait dire à dom Guéranger : « Vous serez fouetté avec les verges que vous aurez bénies. »

Une dizaine d'années plus tard, un prélat modéré et judicieux entre tous, le futur cardinal Guibert, pouvait exprimer sa déception en ces termes : « Quand je rencontre ceux de mes collègues qui avaient mis leur confiance dans la bonne volonté du pouvoir, je leur dis nettement qu'ils s'exposent à fournir matière à une triste page dans l histoire. » Montalembert pourra écrire plus tard : « De tous les souvenirs de ma vie, le plus douloureux est certainement celui de la grande palinodie des catholiques français de 1852 à 1860, alors qu'on les vit renier misérablement les idées et les institutions qu'ils avaient proclamées, encensées, exploitées de 1830 à 1850. »

A cette volte-face trop peu dissimulée, le clergé joignit le tort d'afficher souvent une influence politique et administrative qui ne pouvait que l'exposer aux rancunes des partis, et d'intervenir notamment dans la nomination des fonctionnaires. Il est très curieux de constater que des conseils de prudence sur ce point venaient du cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat de Pie IX, qui confiait à notre ambassadeur, en décembre 1852, son propre sentiment : « De tout temps, disait-il, c'est par la politique, c'est par une ingérence inopportune dans les affaires de l'Etat que le clergé de France a attiré sur sa tête des orages dont la religion, malheureusement, a souffert encore plus que lui. » Le même ambassadeur écrivait à Thouvenel cette phrase sévère et piquante : « Le clergé français, si digne, si méritant dans la mauvaise fortune, ne sait pas supporter la bonne. La tête lui tourne. » Et en termes encore plus secs, le ministre de l'Intérieur notait en marge d'un rapport d'un préfet : « Il faut que le clergé finisse par bien se persuader que les affaires temporelles ne sont pas comprises dans sa mission. »

En septembre 1852, à une époque où le Prince-Président souhaitait l'alliance étroite avec les catholiques, il se vantait « avec orgueil, » à Marseille, d'être le seul gouvernement « qui ait soutenu la religion pour elle même, non pour plaire à un parti, mais uniquement par conviction et par amour du bien qu'elle inspire, comme des vérités qu'elle enseigne. » Ces propos édifiants avaient été pris au pied de la lettre par beaucoup de catholiques. M. Maurain fait observer au contraire que le nouveau souverain n'était ni gallican ni voltairien, ni dévot. Il ne se plaçait qu'au point de vue pragmatique. L'Eglise était pour lui la force morale la plus capable de contrebalancer les aspirations révolutionnaires qu'il avait l'intention déclarée de refouler. La religion chrétienne, interprétée par la discipline romaine, est une force sociale d'ordre et de subordination qu'un homme d'Etat doit utiliser, sans égard aux doutes que sa valeur métaphysique peut inspirer au philosophe où à l'historien de profession.

Ce qui est sûr, c'est que l'empereur, dès le début, prodigua au clergé d'appréciables faveurs. La situation matérielle fut améliorée. Les Conciles provinciaux purent se réunir sans entraves, les journaux religieux jouirent d'une grande liberté de fait, les parquets reçurent la consigne de chercher à restreindre les poursuites contre les ecclésiastiques et de solliciter officieusement des évêchés le déplacement des suspects, pour éviter le scandale et étouffer les affaires (ajoutons que parfois les évêchés refusaient même de croire aux charitables avertissements de la magistrature). Malgré tout, le souverain, fidèle à la tradition napoléonienne, et déférent pour les traditions gallicanes de son entourage, refusait de desserrer les entraves légales qui ligottaient l'Eglise.

En dehors de l'apologiste très connu Auguste Nicolas, qui ne tarda point à se retirer, la haute administration des Cultes était formée de gallicans, chez qui M. Maurain, par une généralisation excessive, découvre ce qu'il nomme « l'anticléricalisme des classes dirigeantes, » mais dont beaucoup en fait joignaient à leur gallicanisme, comme dans l'Ancien Régime, de très sincères convictions catholiques.

Hamille, installé dans la place par la monarchie de Juillet, disait fort judicieusement : « Il faut tâcher qu'on ne dise pas que le ministre des Cultes est contre les Cultes. » Mais Hamille, comme le canoniste laïque Tardif, comme ses autres collègues, apportait une vigilance très attentive et parfois presque cassante à défendre ce que tous, autour de lui, considéraient comme les droits de l'Etat. Notre ambassadeur, Rayneval, qu'un long séjour à Rome avait délivré de certains préjugés, plaisantait « les hommes du gouvernement qui ont hérité des traditions en vigueur surtout au temps de Louis XIV. » Il reconnaissait que la Déclaration de 1682, encore invoquée de loin en loin par le Conseil d'Etat, n'était plus enseignée dans les séminaires « qu'à titre de curiosité historique, » et il soulignait malicieusement l'illogisme des gouvernants qui recouraient volontiers à l'autorité du pape pour se tirer d'embarras à l'égard des évêques, quitte à en dénoncer le lendemain les empiétements.

Il se plaignait des choix épiscopaux, dont le

gouvernement civil portait la responsabilité. Ces choix étaient le plus souvent médiocres, sinon mauvais. Le plus en vue des membres de l'épiscopat français, Sibour, archevêque de Paris, déconcertait ses meilleurs amis par ses imprudences et intempérances de langage. « C'est un bon prêtre, disait Rayneval, mais une tête faible et enivrée. » Les plus distingués prélats, par exemple Dupanloup et Gousset, entraient en polémique les uns contre les autres, à propos de l'emploi des classiques païens, et c'était l'ardent et impulsif Pie IX qui devait les rappeler indirectement à la réserve et à la modération ! De même une vingtaine d'évêques se faisaient un malin plaisir de dénoncer à l'Index et de faire condamner le *Dictionnaire historique* de Bouillet, que Sibour avait approuvé à la légère. Par contre, les évêques étaient d'accord pour défendre contre le droit canonique l'autorité que les traditions gallicanes et les Articles organiques leur donnaient contre leurs curés. Tardif résumait l'idéal napoléonien en ces termes : « Le clergé du second ordre dans la main de l'évêque, et l'évêque dans la main de l'Etat. »

Les pages que M. Maurain consacre à la géographie ecclésiastique de la France comptent parmi les plus intéressantes. Les rapports officiels déclarent « démesurément nombreux » le clergé du département du Lot. Par contre, au diocèse d'Angoulême, de grandes paroisses demeurent dépourvues de curés depuis la Révolution. Dans la grande banlieue parisienne, en particulier en Seine-et-Marne, l'indifférence religieuse est entretenue par un clergé péniblement recruté de droite et de gauche. Les zizanies, les scandales ne manquent point, à la suite de quoi « les habitants ne mettent pas les pieds à l'église, le service divin se célèbre dans une solitude complète. » Le préfet des Landes se plaint de l'influence excessive du clergé dans son département : « Jamais, dit-il, je n'en ai rencontré d'aussi envahissant et d'aussi entreprenant. » A l'en croire, la dîme demeurait obligatoire comme sous l'Ancien Régime. En Bretagne subsistait l'alliance du clergé et de la petite noblesse, unis dans l'attachement aux idées légitimistes. Napoléon III s'efforça de gagner le clergé, lors de son théâtral voyage de 1858, inauguré par l'érection de l'archevêché de Rennes et couronné par le pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. C'est au cours de ce voyage que l'archevêque de Rennes, Brossais de Saint-Marc, salua en Napoléon III « de tous les monarques français depuis S. Louis le plus dévoué à l'Eglise, » à propos de quoi de Falloux laissa circuler une lettre où il parlait de « ridicules flagorneries. »

M. Maurain note que les Congrégations prirent une grande expansion entre 1852 et 1860, encore que le gouvernement n'ait accordé aucune autorisation aux contemplatives. La doctrine du ministère des Cultes semble avoir été que toute Congrégation, autorisée ou non, possédait une existence de fait parfaitement légitime. M. Maurain s'imagine assez naïvement que les religieux « pouvaient favoriser puissamment leurs protégés en leur procurant des relations utiles ou flatteuses, en leur faisant faire des mariages avantageux, en accélérant l'avancement des fonctionnaires et en assurant une riche clientèle aux avocats, aux notaires, aux médecins, aux commerçants. » Ce qui est sûr, c'est que les Congrégations de femmes dirigeaient plus de la moitié des écoles de filles et pourvoyaient en outre à des devoirs d'assistance publique, ce qui achevait de les rendre populaires. D'après les documents cités par M. Maurain, les Frères avaient la confiance des familles, mais les préfets leur préféraient les instituteurs laïques, qu'ils regardaient comme mieux à leur dévotion. Ceux-ci étaient du reste tenus d'enseigner le catéchisme et l'histoire sainte. Ils remplissaient souvent l'office de bedeau ou de chantre. Les curés les regardaient comme des subalternes soumis à leur surveillance et à leurs ordres. La plupart du temps, il régnait entre eux et le clergé une parfaite harmonie. Parfois pourtant, d'interminables querelles, alimentées de mesquineries sans fin, les opposaient. Dès avril 1852, Fortoul avait songé à enlever la nomination des instituteurs aux recteurs, pour la transférer aux préfets. Mais le projet, repris en 1854, trouva au Corps législatif 39 voix hostiles, ce qui était une proportion inusitée et presque un scandale.

Dans cette première période, les relations avec Rome furent bonnes, mais Rome ne fit pas toujours la volonté de l'Empereur. Napoléon III aurait voulu être sacré par le pape. Rayneval put résumer les négociations en ces termes : « Selon moi, il faut ou venir à Rome ou renoncer à l'idée d'être sacré par le pape. » Pie IX faisait remarquer que le précédent du sacre à Paris était exceptionnel et ne pouvait être renouvelé. Napoléon III fit reprendre les démarches par de Bonnechose, alors évêque de Carcassonne, et par de Ségur, qui avait été attaché d'ambassade avant d'entrer dans les ordres, et dont Rayneval disait d'une façon mordante : « C'est de ces esprits qui ne doutent de rien et ne se doutent de rien. » Les instances faites à la Curie amenèrent cette réponse qu'une concession aussi exorbitante devrait être précédée par des mesures de réciprocité, telle que l'abandon ou l'amendement des Articles organiques ou de l'obligation pour les catholiques de faire célébrer religieusement leur mariage, en d'autres termes, l'abrogation pour eux du mariage civil. Mais la direction des Cultes ne voulut rien entendre. Le retour de Ségur, motivé par une cécité subite, emporta les rêves de Napoléon III, qui ne put se résigner ni à faire le voyage de Rome ni à se faire sacrer par un évêque gallican comme les anciens rois. — Une seconde négociation en vue de faire reconnaître par Rome les Facultés de théologie annexées aux Universités de France ne réussit pas davantage. Rome ne reconnaissait pas le titre de docteur conféré dans ces Facultés, et c'est ainsi que Mgr Perraud, ancien professeur